

REVISION CONSTITUTIONNELLE ET REMANIEMENT GOUVERNEMENTAL

Quand Bouteflika n'entend plus le FLN revendiquer

Avec son vœu de jumeler les deux prochaines consultations électorales, les élections législatives et locales, auquel le président de la République ne semble visiblement prêter aucune attention, le Front de libération nationale (FLN) aura élargi le spectre de ses demandes politiques tapageusement exprimées mais jusque-là demeurées vaines. Le destinataire de ces doléances, le président Bouteflika, ne s'est pas, en effet, pressé de fixer la date du référendum constitutionnel encore moins de procéder au remaniement ministériel sollicité formellement par Belkhadem.

Sofiane Aït Iliis - Alger (Le Soir) - S'il s'est interdit les répliques sèches génératrices d'irritations politiques, le président de la République n'a pas pour autant mis de l'abnégation à accéder aux demandes insistantes d'un FLN revigoré, il faut le dire, par ses derniers scores électoraux et, donc, sa présence dominante au sein des institutions. La révision constitutionnelle, projet bien présidentiel, antérieur à la requête partisane formulée par le FLN, ne garnit plus l'actualité politique nationale, tant elle s'est muée en une

projection future après avoir été, un moment, une perspective imminente. Le Front de libération nationale, qui a mis excessivement d'entrain à valider un remodelage de la loi fondamentale du pays, allant jusqu'à en proposer une mouture, n'a pas réussi, son effort consommé, à convaincre le président d'aller vite en besogne. Et d'ailleurs, il n'est même plus sûr que la consultation référendaire ait lieu en 2007, une année qui verrait se dérouler deux consultations électorales, les élections législatives et locales.

Le président Bouteflika, en tout cas, évoque de moins en moins, pour ne pas dire pas du tout, la perspective. Même le FLN semble guérir de son excitation à faire réviser le texte constitutionnel, ayant certainement fini par réaliser que, lorsque devront se gérer des équilibres, il n'était pas judicieux d'avoir la prétention démesurée. Notamment en termes d'influence sur la décision et les projets présidentiels. D'ailleurs, il est des analystes qui établissent une relation de causalité entre la gêne éprouvée par Bouteflika à réviser la Constitution dans les termes qu'il souhaite et le forcing opéré par le FLN. Car le parti de Belkhadem, en même temps qu'il prêtait main forte au président — du moins croyait-il le faire — il suscitait les oppositions partisans et autres. Y compris parmi ses partenaires de l'Alliance présidentielle. Le Rassemblement national démocratique de Ahmed Ouyahia tout comme le Mouvement de la société pour la paix de

Aboudjerra Soltani ont marqué nettement leur opposition au projet de Constitution élaboré par le FLN. Une levée de boucliers qui, visiblement, n'a pas été un coup d'épée dans l'eau, en ce sens que les connexions FLN-président de la République relativement à la révision constitutionnelle ont été perturbées. Ce qui s'en ressent, au demeurant et bien plus, à travers la superbe mise par Bouteflika à ignorer la demande formelle de Belkhadem relative à un remaniement de l'équipe gouvernementale. Bien évidemment, cette attitude présidentielle à l'égard du FLN ne saurait être une altération de la relation organique. Tout juste, estiment certains observateurs, si le président Bouteflika s'efforce à rester hors de portée de l'emprise étouffante de l'appareil qu'est le FLN. Une emprise qu'il sait pertinemment le desservir, lui, qui, dès le départ, a choisi d'évoluer autour d'équilibres générés par des forces hybrides.

S. A. I.

POUR LES PROTESTATAIRES FFS DE BIRKHADEM Les accusations de Hocine Aït Ahmed sont infondées

Le secrétariat de la section de Birkhadem, Fédération d'Alger du Front des forces socialistes (FFS), a, dans une déclaration rendue publique le 30 janvier 2007, réfuté "les accusations, sans fondement", proférées par le président du FFS, Hocine Aït Ahmed qui "a mal orienté son réquisitoire". Ce dernier, dans un message adressé aux membres du conseil national réunis en session ordinaire les 18 et 19 janvier dernier, a, selon les termes de cette déclaration, "porté un

jugement de valeur très sévère à l'encontre de la base militante". Et ce secrétariat d'estimer que "l'attitude affichée par le président du parti à l'égard de cette base, en usant de qualificatifs indécents, nous semble un dérapage politique sans précédent". Néanmoins, cette section observe que "même si le président (du FFS) certifie le contraire, il n'est pas réellement au courant de l'étendue de la crise qui secoue le FFS depuis l'été 2006. Son éloignement, les rapports mensongers de son

secrétariat, jumelés à la désinformation qu'ils lui insufflent, font que la situation au FFS est devenue rocambolesque et insensée".

Pour ces militants convaincus de la justesse de la protesta pour la sauvegarde du parti et qui affirment qu'ils ne sont "ni manipulés, ni trahis, ni corrompus, ni escrocs, ni à la solde de quiconque", l'occupation du siège national par la base militante, en date du 21 décembre 2006, "n'est que la suite logique du verrouillage de toute forme

d'expression à l'intérieur du parti et des fins de non-recevoir après les sit-in des 31 août et 14 septembre 2006". Tout en décriant également les prétentions et "l'exercice policier", usé par le premier secrétaire national du FFS contre les protestataires, ces derniers d'affirmer qu'"ils restent solidaires des revendications militantes du 31 août 2006 afin de remettre le parti sur les rails de ses principes fondateurs pour lesquels nos aînés se sont sacrifiés".

C. B.

MDS

Ahmed Meliani rejette l'idée de participer aux élections

"Si le MDS participe aux élections, il donnera l'illusion que la situation s'est améliorée dans le pays", a affirmé hier lors d'une conférence de presse, Ahmed Meliani, secrétaire général par intérim du MDS réitérant encore une fois la position de sa formation quant aux échéances électorales. Il rejette également la qualification de congrès "unitaire" précisant "il y aura le congrès du MDS et pas le congrès de deux courants".

Ilihem B. Tir - Alger (Le Soir) - Le MDS s'est réuni le 1^{er} février en conseil national pour faire l'évaluation de la situation politique nationale et dégager à l'occasion, un plan de travail organique pour la préparation active au congrès le 21 février prochain. Ce congrès auquel "Ali Hocine et ses amis ont été conviés en tant qu'individus sans qu'ils confirment leur participation", a tenu à préciser Ahmed Meliani qui, pour la première fois, perdra son calme habituel en évoquant le clan

d'Ali Hocine : "Il est exclu depuis le 31 août 2006, il a déserté les instances du MDS depuis le mois d'avril 2006 et s'il s'exprime maintenant, il ne doit pas le faire au nom du MDS. Ils (Ali Hocine et ses compagnons) n'entraîneront pas le MDS dans leur chute".

Ainsi, la situation inédite au sein de la formation de feu Hachemi Chérif avec deux SG par intérim Ali Hocine, Ahmed Meliani et les deux directions parallèles, n'est pas prête de connaître son épilogue.

A l'origine de cette crise, la participation aux prochaines échéances électorales, une vision défendue par le premier et rejetée par le second.

"Le pouvoir tente de reconfigurer la classe politique de manière à s'éterniser", selon Ahmed Meliani qui refuse de faire partie du scénario tracé d'avance. Le groupe de Ali Hocine prétend que cette vision "libérale", celle de la participation du MDS aux élections a été débattue du vivant de leur leader qui aurait demandé à ses partisans de bien se préparer. Mais cette idée n'a pas joui de l'unanimité et les conservateurs s'entêtent à refuser cette éventualité. Ahmed Meliani a été catégorique hier. Au fait, il conditionne la participation du MDS aux scrutins par la réunion de conditions pour que les élec-

tions soient démocratiques et dans la situation actuelle, où "l'Algérie est en panne sur tous les plans, la situation ne cesse de se détériorer et l'alliance des islamo-conservateurs n'exprime pas les attentes de la société", a-t-il argumenté avant d'ajouter : "Seuls, les partis politiques sont concernés par la parodie électorale et les anciens rendez-vous électoraux sont là pour montrer que les citoyens et la société ne s'intéressent pas à cette parodie et le MDS refuse de faire partie du pluralisme de façade".

Dans la vision que défend Meliani, la démocratie est le droit à la parole, à l'expression, elle ne se limite pas à l'acte de vote et "les élections sont démocratiques lorsqu'elles permettent des résultats démocratiques", a-t-il soutenu.

I. T.

TOUT EN MAINTENANT LA PRESSION Pas de grève des stations-services

A quatre jours de la fin du préavis de grève déposé par les gérants libres de stations-services, la Fédération nationale des exploitants libres des stations-services (FNELSS) annonce que cette action est annulée. "Par respect au président de la République, au chef du gouvernement et aux consommateurs, la grève est annulée durant cette période", a déclaré, hier, Mustapha Boudjemlal, président de la FNELSS, lors d'une conférence de presse tenue au siège de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA). "Dans les jours à venir, au plus tard deux semaines, nous saurons à quoi nous en tenir", a encore précisé Mustapha Boudjemlal. Une façon de maintenir la pression sur Naftal. Le président de la fédération se base sur les déclarations du ministre du Commerce, El Hachemi Djaboub. Ce dernier a déclaré dernièrement à la radio : "Le chef du gouvernement suit de près ce conflit et a déjà appelé, lors d'un récent Conseil interministériel, les deux parties à la sagesse et à dialoguer." Un conseil interministériel regroupant les représentants des ministères du Commerce, de l'Energie et des Mines, de l'Intérieur et de la Petite et Moyenne Entreprise. "Une commission a été mise en place et a décidé d'élaborer une plate-forme qui sera présentée au président de la République qui suit le dossier de près pour pouvoir trancher", a-t-il précisé en soulignant que c'est une question de temps.

Le conflit opposant cette fédération à Naftal s'enlise dans les échanges de propos. Après la conférence de presse de Naftal tenue mercredi dernier, la FNELSS riposte. Cette fédération, regroupant 80% des 384 gérants des stations libres, soulève des "contradictions".

Elle remet en cause les articles 4 et 28. Le premier stipule : "La présente location-gérance est consentie pour une durée indéterminée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis de trois mois notifié par une partie à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte extrajudiciaire." Le deuxième article note qu'"en cas de décès du gérant, le présent contrat prend immédiatement fin sans notification et Naftal reprend tous ses droits sur le fonds de commerce sans qu'aucune action judiciaire ne puisse être entreprise contre elle. Dans le cas où Naftal ne souhaite pas reprendre l'exploitation directe de la station-service, la priorité sera accordée à l'un des ayants droit, dûment désigné par acte notarié".

Pour les animateurs de cette conférence, il s'agit d'un problème portant sur la nature juridique des stations-services dont ils ont la charge d'exploitation, depuis plus de 50 ans pour certains. A ce propos, un membre de la fédération dira : "Naftal veut à tout prix nous imposer un contrat de gérance qui ne nous assure aucun droit pour harmoniser tous les contrats existants." Il cite un verdict rendu le 24 septembre 1996 par la Cour suprême qui n'a pas reconnu le contrat en vigueur. Pour lui, "Naftal n'a aucun droit de propriété sur les assiettes foncières où se situent les stations, c'est un bien de l'Etat".

Pour les membres de la fédération, il y a "une interprétation biaisée de l'ordonnance de 1968 portant nationalisation de la distribution des hydrocarbures". Le président de la FNELSS affirme qu'il y a "des contrats avec des sociétés telles qu'Esso, BP, Shell et Mobil, avant même que Naftal n'existe". Enfin, les confédérés trouvent aberrant de parler de 150 gérants libres ayant signé un contrat de 3 ans avec Sonatrach et 150 autres avec Naftal et qu'il n'existe que 24 qui ne l'ont pas fait. Selon elle, il n'y a qu'une quarantaine qui ont effectivement signé "sous pression" pour ne pas perdre leurs droits à la suite du décès de leurs parents gérants.

Pour le président de la Fédération, seul le président de la République est habilité à trancher et sa décision sera respectée.

Meriem Ouyahia